

# rolin-bainson s.A. - Honoraires de gérance

(T.V.A. INCLUSE AU TAUX EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022: 20,00 %)

## GESTION COURANTE

### Immeubles collectifs ou lots isolés :

Honoraires/sommes encaissées sur le montant perçu entre 7,28% et 12,13%

*Les taux ci-dessus ne sont que des taux moyens donnés à titre indicatif : ils peuvent donc être très sensiblement supérieurs ou inférieurs dans les cas particuliers et sont toujours négociés de gré à gré.*

## HONORAIRES D'ACTES DE LOCATION :

### - Pour les baux d'habitation ou mixtes :

1. Honoraires d'organisation des visites, de constitution du dossier, d'établissement du bail : dans la limite de 20€TTC/m<sup>2</sup> en zone tendue et 16€TTC/m<sup>2</sup> hors zone tendue pour la part locataire
2. Honoraires d'état des lieux d'entrée : 6€TTC/m<sup>2</sup>
3. Honoraires d'état des lieux de sortie : 120€TTC. Honoraires de commercialisation à convenir en fonction du dossier.
4. Honoraires d'avenant de changement de colocataire : 400€HT soit 480€TTC, partagés pour moitié entre le locataire et le propriétaire

*Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur les honoraires définis ci-dessus au 1 et au 2 seront partagés entre le locataire et le propriétaire ; la part incombant au locataire devant être inférieure ou égale à la part incombant au propriétaire. Les honoraires définis au 3 seront à la charge exclusive du propriétaire.*

### - Pour les baux professionnels ou commerciaux (et assimilés) :

1. Honoraires partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire : Honoraires d'établissement du bail : 3%TTC du montant loyer exigible pendant toute la durée du bail initial (loyer annuel (hors charges) x durée du bail x 3%TTC)
2. Honoraires à la charge du locataire :
  - Honoraires d'actes de location (organisation de visite, constitution du dossier) : 24%TTC du montant du loyer annuel (hors charges)
  - Honoraires d'état des lieux d'entrée et/ou de sortie : 240€TTC
  - Honoraires d'avenant, de subrogation, de résiliation : 600€TTC
  - Honoraires d'avenant dans le cadre de la révision triennale : 300€TTC

### - Pour les baux garages et parkings isolés (et assimilés) :

Honoraires d'actes de location : 300€TTC (*partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire*)

## VENTE, SUCCESSION, PARTAGE, DONATION

Prise en charge, constitution du dossier de l'immeuble : droit fixe entre 352,51€ et 1 709,32€

Clôture d'un dossier en fin de gestion : droit fixe entre 352,51€ et 1 709,32€

Avis de valeur : à la vacation (\*\*)

### Subvention - prêt :

ouverture du dossier, frais de dossier, appels de fonds et encaissements pendant la durée du prêt, gestion du prêt : à convenir en fonction du dossier

démarches et négociation avec l'organisme de prêt : à la vacation

**Recherches en archives** : à convenir en fonction du dossier**Remboursement des frais** : selon l'article 1999 du Code Civil**Tarif des vacations (\*\*)** : au temps passé inclus le déplacement : 121,18€TTC**COURTAGE D'ASSURANCES** : commission comprise entre 5 % et 26 % de la prime nette. N°ORIAS 12067557 www.orias.fr

### TRANSACTIONS :

DE 1€ A 10 000€ :	1 500 €TTC
DE 10 001€ A 30 000€ :	3 000€TTC
DE 30 001€ A 80 000€ :	9,5%TTC
DE 80 001€ A 100 000€ :	9%TTC
DE 100 001€ A 120 000€ :	8%TTC
DE 120 001€ A 150 000€ :	7%TTC
AU DELA DE 150 000€ :	6%TTC

Tranches non cumulables

**Renseignements pour déclaration fiscale des revenus fonciers** : entre 98.40€TTC et 230€TTC

Procédure de recouvrement : à la vacation (\*\*)

**Remboursement des frais et débours : correspondance** : entre 14,56TTC€ et 238,48€TTC

Seules parmi les prestations ci-dessus, celles qui ont été chiffrées sont offertes à notre clientèle et donc facturables. Pour toutes autres prestations ou renseignements complémentaires, propositions écrites sur demandes. Valeurs gérance 2022